



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

/

Délibération n° 2025D05

Le Conseil d'administration, convoqué le 2 janvier 2025, s'est réuni en séance ordinaire, à l'Espace France Services : 26 Rue Georges Clemenceau - 85670 Palluau, le 8 janvier 2025 à 18h00, sous la présidence de Guy PLISSONNEAU.

Etaient présents :

<i>Nom Prénom</i>	<i>Emargement</i>
AIRIAU Guy	<i>présent</i>
BARRETEAU Marcelle	<i>présente</i>
CHATELIER Christiane	<i>absente</i>
GIRAUD Valérie	<i>présente</i>
GOTTHARDT Béatrice	<i>présente</i>
GUERIN Aurélie	<i>présente</i>
GUERINEAU Claude	<i>présent</i>
Guy PLISSONNEAU	<i>présent</i>
HERMOUET Delphine	<i>présente</i>
MORINEAU Pascal	<i>absent</i>
PROUTEAU Xavier	<i>Excusé</i>
RENAUD Jean Pierre	<i>présent</i>
TENAUD Gérard	<i>présent</i>

OBJET : Création d'un emploi d'auxiliaire de soins – EHPAD Les Glycines

Monsieur le Président expose à l'Assemblée la nécessité de créer un poste d'auxiliaire de soins principal de 2^{ème} classe à 1 ETP pour permettre la fidélisation d'agent.

Considérant :

- La nécessité de créer un poste d'auxiliaire de soins principal de 2^{ème} classe à 1 ETP
- Que le poste est déjà financé par le budget de l'EHPAD.

Par adoption des motifs exposés par le Président et après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide à l'unanimité :

- De créer le poste ci-dessus énoncé à compter du 15 mars 2025.

.....

Pour copie conforme au registre
Le dix-sept janvier deux-mille-vingt-cinq,

Le Président,

Envoyé en préfecture le 21/01/2025

Reçu en préfecture le 21/01/2025

Publié le

ID : 085-200102408-20250120-2025D05-DE



Guy FISSONNEAU

Acte publié sur le site internet Vie et Boulogne le 27 janvier 2025.
Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.